

## **REUNION DU 24 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre du mois de Février  
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

**PRESENTS** : *MM. FAVARD A, CROIZET J.M, LE BARO S, COLLAS A, DUBRANA S, LAURENT A, TREJAUT K.*

**EXCUSES** : *LAFON G, LAPORTE P, MANGEART C.*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : *LE BARO S.*

Le compte-rendu de la réunion du 20 Janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après présentation, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

## **REUNION DU 24 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre du mois de Février  
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

**PRESENTS** : *MM. FAVARD A, CROIZET J.M, LE BARO S, COLLAS A, DUBRANA S, LAURENT A, TREJAUT K.*

**EXCUSES** : *LAFON G, LAPORTE P, MANGEART C.*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : *LE BARO S.*

### **SUBVENTION ARDILLA**

Madame le Maire propose aux élus de verser à l'association, avant le vote du budget, une subvention de 200 €, suite à la prestation réalisée le 2 Février 2014 lors du repas des aînés.

A l'unanimité les élus votent POUR. Une subvention sera prise.

### **TOUR DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30/03/2014**

<b>8 H 00 à 10 H 30</b>	MANGEART C.	FAVARD A.	COLLAS A.
<b>10 H 30 à 13 H 00</b>	LE BARO S.	LAURENT A.	DUBRANA S.
<b>13 H 00 à 15 H 30</b>	DELONG M	TREJAUT K.	DUBRANA S. CROIZET J.M
<b>15 H 30 à 18 H 00</b>	DELONG M.	CROIZET J.M	LAFON G

### **DEMANDE CAP 33**

Madame le Maire informe les élus de la validation du renouvellement de l'opération CAP 33 par la Communauté de Communes. Il est demandé aux communes de faire un recensement des logements qui pourraient être mis à disposition des éducateurs durant les mois de juillet et août 2014.

Un recensement sera donc fait.

### **CCAS**

Suite à la demande d'une famille qui se trouve dans une situation financière difficile, la commission du CCAS s'est réunie et a décidé d'allouer à cette famille une aide alimentaire.

### **TRAVAUX AGRANDISSEMENT SALLE DE REPOS (INFOS RPI)**

L'extincteur sera changé de place dans l'école.

Un rafraîchissement des peintures sera réalisé.

## **REUNION DU 24 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre du mois de Février  
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

**PRESENTS** : *MM. FAVARD A, CROIZET J.M, LE BARO S, COLLAS A, DUBRANA S, LAURENT A, TREJAUT K.*

**EXCUSES** : *LAFON G, LAPORTE P, MANGEART C.*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : *LE BARO S.*

### **INFOS RPI**

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que la commune de Saint-Laurent du Plan ne fait pas partie du RPI mais qu'elle est limitrophe et ne possède pas d'école.

Le RPI s'engage à accueillir tous les enfants de Saint-Laurent du Plan, de la petite section maternelle au CM2.

La commune de Saint-Laurent du Plan participera aux frais de fonctionnement du RPI à hauteur de 450 € (prix figé pendant la durée du mandat) par enfant et règlera la totalité pour l'année scolaire en cours, après le vote du budget.

L'arrivée ou le départ d'un enfant, en cours d'année, ne changera rien au montant de l'aide versée par la commune de Saint-Laurent du Plan.

Une convention sera établie pour une durée de 6 ANS.

Le Président du RPI indique qu'il faudra également prévoir de faire une convention avec la commune de Saint-Martial pour s'engager à scolariser les enfants de cette commune pour la première année de maternelle. Cette convention devra être prise le plus rapidement possible.

### **TRAVAUX VOIRIE**

Des devis vont être demandés afin de refaire la route du CARBOUEY.

### **COMPTE-RENDU REUNIONS**

La fête du sport est maintenue sur la commune du Pian Sur Garonne et aura lieu le 13/09/2014.

Le thème sera différent chaque année.

### **QUESTIONS DES ELUS**

Suite à la question de Monsieur CROIZET concernant les travaux de la SCI du BOIS, Madame le Maire précise que le permis de construire a été accordé à la suite d'un recours auprès du Tribunal Administratif de la SCI du BOIS.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance**